

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**Portant réglementation temporaire  
de la circulation, Chemin de la Perche, rue des Jardins, rue du Four  
à Chaux, rue Raimond Péraud, rue Henri Vinsonneau, Chemin de la  
Gare, Petite et grandes Chaumes, rue des Huguenots, Impasse  
Denfert Rochereau.**

JYR/AP/JFL  
AMT-2024-059

Le Maire de Surgères,  
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,  
Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements,  
les Régions et l'Etat,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-2 et L2213-1,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-25 et R110-1 et suivants, le R417-1 et suivants,  
Vu l'arrêté Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint  
au Maire de la Ville de Surgères, chargé des voies et réseaux,  
VU la délibération du conseil municipal du 17 juin 2015 approuvant le règlement de voirie,  
Vu la demande reçue par la société TECHNIROUTE,  
Considérant que pour permettre la réparation de chaussées, assurer la sécurité des ouvriers et des usagers de la  
voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**ARRÊTE**

**Article un :**

**La circulation sera temporairement réglementée dans les rues suivantes :** Chemin de la Perche, rue des  
Jardins, rue du Four à Chaux, rue Raimond Péraud, rue Henri Vinsonneau, Chemin de la Gare, petites et grandes  
Chaumes, rue des Huguenots, impasse Denfert Rochereau dans les conditions définies  
ci-après :

**La chaussée sera rétrécie et signalée par panneaux AK3.  
Le stationnement sera interdit au droit du chantier.**

**Article deux :**

Ces dispositions s'appliqueront **du 25 avril 2023 au 31 mai 2023 inclus.**

**Article trois :**

La signalisation adéquate sera mise en place par le responsable du chantier.

**Article quatre :**

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- TECHNIROUTE,
- Le Service de la Police municipale
- Le Service du Centre Technique Municipal,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Surgères, assisté des services concernés, pour  
exécution.

Fait à Surgères, le 17 avril 2023.  
L'Adjoint au Maire,

Jean-Yves ROUSSEAU.

